

VERTAIZON

Arrêté n°A.16.2025 portant tableau annuel d'avancement de grade - Année 2025 Cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux pour l'accès au grade de agent de maîtrise principal

**Le Maire
de VERTAIZON,**

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°88-547 du 06/05/1988, portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux ;

Vu la délibération du 8 juillet 2009 relative à la détermination des « ratios-promouvables » ;

Vu l'arrêté n°100.2022.RH portant sur les Lignes Directrices de Gestion à compter du 18 juillet 2022 ;

Considérant que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours ;

Arrête :

Article 1 :

Tableau annuel d'avancement de grade

Agent	Grade actuel	Grade proposé	Ordre de priorité	Examen professionnel ou ancienneté
<i>M. ROCHON Jérôme</i>	agent de maîtrise	agent de maîtrise principal	1	Ancienneté

Total des agents promouvables : 1

Nombres d'hommes : 1

Nombre de femmes : 0

Total des agents inscrits sur le tableau annuel : 1

Nombres d'hommes : 1

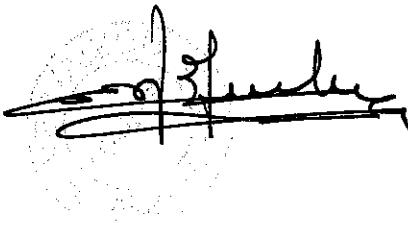
Nombre de femmes : 0

Article 2 :

Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché et communiqué au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme aux fins de publicité.

Fait à VERTAISON, le 13/02/2025

**Le Maire,
Jean-Jacques CAVALIERE**



Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la présente notification (ou de la présente publicité), d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Notifié le :

Signature de l'intéressé (e) :

ou Publié par affichage le : *17/02/2025*

VERTAIZON

Arrêté n°A.17.2025 portant tableau annuel d'avancement de grade - Année 2025 Cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux pour l'accès au grade de adjoint administratif territorial principal de 1ère classe

**Le Maire
de VERTAIZON,**

Vu le Code général de la fonction publique ;
Vu le décret n°2006-1690 du 22/12/2006, portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux ;
Vu la délibération du 8 juillet 2009 relative à la détermination des « ratios-promouvables » ;
Vu l'arrêté n°100.2022.RH portant sur les Lignes Directrices de Gestion à compter du 18/07/2022 ;
Considérant que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours ;

Arrête :

Article 1 :

Tableau annuel d'avancement de grade

Agent	Grade actuel	Grade proposé	Ordre de priorité	Examen professionnel ou ancienneté
Mme BOUARIOUA <i>Chadia</i>	adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	1	Ancienneté

Total des agents promouvables : 1

Nombres d'hommes : 0
Nombre de femmes : 1

Total des agents inscrits sur le tableau annuel : 1

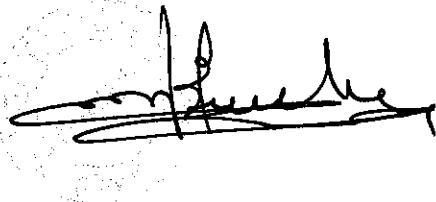
Nombres d'hommes : 0
Nombre de femmes : 1

Article 2 :

Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché et communiqué au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme aux fins de publicité.

Fait à VERTAISON, le 13/02/2025

**Le Maire,
Jean-Jacques CAVALIERE**



Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la présente notification (ou de la présente publicité), d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérécours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Notifié le :

Signature de l'intéressé (e) : *17/02/2025*
ou Publié par affichage le :

VERTAIZON

Arrêté n°A.18.2025

portant tableau annuel d'avancement de grade - Année 2025

**Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux
pour l'accès au grade de adjoint technique territorial principal de 1ère classe**

**Le Maire
de VERTAIZON,**

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°2006-1691 du 22/12/2006, portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux ;

Vu la délibération du 8 juillet 2009 relative à la détermination des « ratios-promouvables » ;

Vu l'arrêté n°100.2022.RH portant sur les Lignes Directrices de Gestion à compter du 18/07/2022 ;

Considérant que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours ;

Arrête :

Article 1 :

Tableau annuel d'avancement de grade

Agent	Grade actuel	Grade proposé	Ordre de priorité	Examen professionnel ou ancienneté
<i>Mme BESSET Sicilia</i>	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	1	Ancienneté

Total des agents promouvables : 4

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 4

Total des agents inscrits sur le tableau annuel : 1

Nombres d'hommes : 0

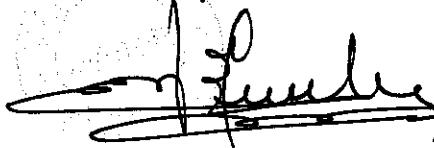
Nombre de femmes : 1

Article 2 :

Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché et communiqué au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme aux fins de publicité.

Fait à VERTAIZON, le 13/02/2025

**Le Maire,
Jean-Jacques CAVALIERE**



Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la présente notification (ou de la présente publicité), d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Notifié le :

Signature de l'intéressé (e) :

ou Publié par affichage le : 17/02/2025